

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



## DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 38  
Du 16 mai 2019

# L'OFFICIEL

## 11



### LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

#### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

#### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

#### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

**T**

#### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

#### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football  
BP 1037 - 7 Rue Haute  
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



## **COMITE DE DIRECTION**

**BO N° 38 du 16 mai 2019**

Président : M LACOUR

Présents Mrs AKLI - BERTI –BOUDET– BOUTIE - DRIF- GERARD– GIBERT- GRILLE-  
PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET- ZAMO

Excusés : Mme ROYER –SAVIANA-Mrs BONHOMME- BONNET –BOUSQUET – JORGE - MANI -  
ROGER –BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE - DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° **37 du 09 mai 2019**

## **ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT RAPPEL VŒUX DES CLUBS**

L'Assemblée Générale du district aura lieu le 15 Juin 2019 à MALVES à partir de 8 heures 30 .

Les vœux qui sont arrivés au district seront présentés et validés par le comité de direction.

## **VŒUX DE PROMPTS RETABLISSEMENTS**

Le Président du district

Les Présidents et membres de commissions

Le personnel administratif et technique

Souhaitent un prompt rétablissement à M. Mani Mohamed Président de la commission des jeunes à 11

## **FINALES DE COUPES- RAPPEL SECURITE**

Les finales de coupes sont programmées pour les 1 et 2 juin 2019 à PORT LA NOUVELLE.

A cette occasion le district informe qu'il sera strictement interdit. d'apporter des bouteilles en verres, des canettes dans l'enceinte du stade pendant les deux jours . Un service de sécurité sera chargé de veiller aux règlementations et interdictions.

## **COURRIERS DIVERS**

### **TFC Fondation**

Le mardi 21 mai à 19 heures, aura lieu une cérémonie dans le cadre de l'organisation des « oscars du Mécénas » au stadium: de Toulouse.. Le Président et le V/P délégué seront présents.

### **Cérémonie des Champions**

La cérémonie deu trophée des champions aura lieu cette année le 5 juillet 2019 au château de Villegly

### **Coupe du Monde**

La coupe du monde dans notre district est possible car elle se trouve actuellement à RODEZ où elle peut être admirée les 11 et 12 mai, à l'occasion de la venue du musée du football féminin.

**Le Président**

**COMMISSION REGLEMENT ET CONTENTIEUX  
DU DISTRICT DE L'AUDE**

réunion du 16 mai 2019

**Président:** M. PETROSINO François**Membres** M. DRIF Méziane – BOUSQUET Daniel

\*\*\*\*\*

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district d'exclusion pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.(3<sup>e</sup> récidive)

Le club cité ci-dessous ne se s'est pas acquitté de la somme due au District de l'Aude de football à la date du 29 avril 2019 (3<sup>e</sup> récidive) (chèque reçu au district le 13 mai 2019 , cachet de la poste faisant foi daté du 07 mai 2019):

**Aude :****- LEZIGNAN ATLAS**

Le club cité ci-dessus sera sanctionné de droit par la Commission Règlement et Contentieux du d'exclusion pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.(3<sup>E</sup> récidive)

La commission Règlement et Contentieux transmet les dossiers à la commission de discipline pour application de l'article 89 bis.

Le président de la commission

**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS****BO N° 38 DU 16/05/2019**

Présents : Mrs VALET - RONTES – GRILLE- DRIF

**FANJEUX ES / ET MALVOISE  
Féminine Sénior District poule 3 du 12/05/19**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées sur la feuille de match et la réception du courriel de confirmation par le club de Fanjeaux en date du 12 mai 2019

Considérant les articles 92.1 et 160 de RG de la 3F

Dans la pratique à effectif réduit, le nombre de joueurs ou joueuses titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match ou FMI est limité à quatre dont deux au maximum ayant changé de club hors période normale.

Les réserves formulées en l'état sont recevables

Trois joueuses de l'équipe de Malves inscrites sur la feuille de match ont le cachet mutation hors période.

**Jugeant en première instance**

**Donne match perdu par pénalité au club de ET Malvoise**

**Fanjeaux ES -03 (4pts) / Malves -00 (1pt)**

**Les droits de confirmation sont à la charge du club de Malves**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**PIEGE LAURAG MALEPERE / FUN NARBONNE 2  
U15 D1 du 11/05/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées du club de Piège Laurag Malepere en date du 14 mai 2019.

Les réserves sont recevables.

Considérant l'article 22.c

Après vérification et contrôle, l'équipe du FUN Narbonne 2 dans sa composition n'a pas plus de trois joueurs ayant effectué plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure FUN1.

**Jugeant en premier ressort**

**Confirme le résultat acquis sur le terrain**

**Les droits de confirmation sont à la charge du club de Piège Laurag Malepere**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**OZANAM O / MAS STES PUELLES  
U13 D2 poule B du 11/05/19**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre

Considérant l'article 14 et 18 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Mas Stes Puelles a quitté volontairement le terrain durant la deuxième période de la rencontre alors que le score était de 2 à 2.

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Mas Stes Puelles**

**Ozanam -03 (3pts) / Mas Stes Puelles -00 (0pt)**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**UFC NARBONNE / LIMOUX PIEUSSE  
Féminine sénior District poule 2 du 12/05/19**

Vu la feuille de match

Enquête en cours dans l'attente du rapport de l'arbitre

**U10/ U13F D2 poule A plateau de Foix  
Foix / Malepere  
Carc FEM / Malepere  
Du 11/05/2019**

Vu la programmation des rencontres

Vu le courriel du club du FC Malepere

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC Malepere n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne matchs perdus par forfait à l'équipe du FC Malepere**

**Foix -03 (3pts) / FC Malepere -00 (-1pt)**

**Carc FEM -03 (3pts) / FC Malepere - 00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FC Malepere**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**U10/ U13F D1 poule A plateau du Trapel  
FC Corbières / Naurouze Lab.  
Trapel / Naurouze  
Du 11/05/2019**

Vu la feuille de match

Vu le courriel du club de Naurouze Lab.

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Naurouze Lab. n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

Jugeant en premier ressort

**Donne matchs perdus par forfait à l'équipe de Naurouze Lab.**

**FC Corbières -03 (3pts) / Naurouze Lab. -00 (-1pt)**

**Trapel -03 (3pts) / Naurouze Lab. – 00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Naurouze Lab.**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**UF LEZIGNAN / TRAPEL  
U13 D3 poule B du 11/05/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Lézignan

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Lézignan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Lézignan**

**UF Lézignan -00 (-1pt) / Trapel -03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**US MONTAGNE NOIRE / QUILLAN FAHVA  
U13 D3 poule A du 11/05/19**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Quillan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Quillan**

**US Montagne Noire -0 (3pts) / Quillan -00 (-1pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**FC BRIOLET / FC CORBIERES MEDIT  
U15 D1 du 11/05/19**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC Corbières n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du FC Corbières**

**FC Briolet -03 (3pts) / FC Corbières -00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FC Corbières Médit.**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation



**MAS STES PUELLES / PAYS BASSE ARIEGE  
U17 D2 poule A du 12/05/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club DU Pays Basse Ariège

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Pays Basse Ariège n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du Pays Basse Ariège**

**Mas Stes Puelles -03 (3pts) / Pays Basse Ariège -00 (-1pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT  
FC BRIOLET / FC CORBIERES MEDIT U15**

Vu le courriel du club Du FC Briolet en date du 12 mai 2019

Vu les programmations des matchs aller le 26/01/19 et retour le 11/05/19

Considérant que l'équipe du FC Briolet a effectué le déplacement au match aller

Considérant l'article 84 des RdD de l'Aude

Considérant le forfait du club du FC Corbières au match retour

**Le club du FC Corbières sera débité de la somme de 237 € (79km x 3), qui correspond aux frais de déplacement conformément à l'article 84. Le montant sera reversé au club du FC Briolet.**

**RAPPEL AUX CLUBS**

**Pour les lieux et horaires des rencontres, la commission vous invite à consulter les sites du District de l'Aude ou Footclub le vendredi à partir de 18 heures 30**

## RECOMMANDATIONS

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquez :

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

**COMMISSION SENIORS**

PV N° 38 du 16 mai 2019

Présents : M BOUSQUET-RONTES - DRIF

**INFORMATION**

**JOURNEE 21 DU 19 MAI 2019**

Vérifiez bien l'horaire de votre match

**JOURNEE 22 DU 26 MAI 2019**

Pour la dernière journée de championnat, un certain nombre d'horaires risquent de changer (en fonction des résultats du 19 mai).

Il vous appartiendra de vérifier l'horaire de votre rencontre.

**Le président de la commission**

**COMMISSION JEUNES A 11**

Réunion du 16 mai 2019

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

**Présents :** M. AKLI

**Excusés :** M. MANI, BONNET,

➤ **Courriers**

**AMENDES DIVERSES****Forfaits :**

**Catégorie U17 – PAYS BASSE ARIEGE 2 dans les 4 dernières journées : 105€**

**Catégorie U15 – FC CORBIERES MEDIT 1 dans les 4 dernières journées : 105€**

**Non saisi de résultat + FMI:**

**Catégorie U17 – FU NARBONNE 2**

Absence feuille de Match FMI **42€**

**Catégorie U15 – CHALABRE FC 1**

Absence feuille de Match FMI **42€**

**Catégorie U15 – FC DE LA MALEPERE**

Absence feuille de Match FMI **42€**

**Finale Coupe U15 – U17**

Les clubs sont informés que les Finales auront lieu dimanche 2 juin 2019 sur le terrain de Port La nouvelle, le coup d'envoi des rencontres vous sera communiqué ultérieurement.

**U15** : NARBONNE FUN / CASTELNAUDARY

NARBONNE FUN est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

**U17** : CASTELNAUDARY / CARCASSONNE FAC

CASTELNAUDARY est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

*Le secrétaire*

## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°38 du 16/05/2019

**Présents** : PITIE-BOUDET-TISSEYRE-ROQUE**Excusés** : MICHEAU

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

CATEGORIE U<sub>13</sub>*Traitement administratif de la journée du 11/05/2019*

Niveaux Poules	Défaut de licences Amendes 10 euros	Absence de feuille de match Amende 15 euros	Forfait Amende 15 euros
Féminine D2			FC malepère 15€
D3 PA			Quillan FAHVA 15€
D3PA			UF Lézignan 15€
Féminine D1			Naurouze 15€
D2PA		Alaric 15€	
D2PC		UF lézignan 15€	
D3PB		Armissan 15€	
D3PC		FUN 3- 15€	

Manque licence éducateur sur feuille de match

D2 PA Licence éducateur Le cougaing 10€

D2PB Licence éducateur Ozanam 10€

Féminine U10-U13 D2 Licence éducateur FC Foix 10€

## CATEGORIE U11

*Traitement administratif du 11/05/2019*

Poule	Défaut de licences Amendes 10 euros	Absence Documents administratifs Amende 15 euros	Forfait Amende 15 euros
D			FC Malepère 15€
G			UFC narbonnais 15€
B		Trapel PFC (absence feuille de match) 15€	
E		FC massogien (absence feuille de match) 15€	
F		Moussan (absence feuille de match) 15€	

Poule B : plateau US Montagne Noire à 9h30 au Stade LOUIS Mayor a Villardonnell

Poule C : plateau Limoux Pieusse 2 à 9h30 à Pieusse

Poule F : plateau St Nazaire d'Aude à 9h30 au Stade de Houssan

Poule G : Plateau FC Corbière Medit à 9h30 au Stade St Salvayre-Narbonne

Poule J : plateau GFPLM à 9h30 au Stade de Villepinte

Absence Bilan Plateau:

Poule D

FC Quillan 15€

Fc Malepere 15€

Poule J

Entente 3s 15€

Razes Olympique 15€

## CATEGORIE U9

Plateau U9

Plateau du FC Alaric se déroulera à Puichéric

Plateau du GFPLM se déroulera à Villasavary

Quillan FAHVA- responsable Khicha ? Licence ? 10€

GFPLM- Ribeira Johan ? Licence ? 10€

Poule G, US Conques, absence de feuille de match 15€

## CATEGORIE U7

Plateau U7

**Fc Mas Stes Puelles annulé faute de terrain**

FC Malepère accueillera les équipes à Alairac

US Minervois accueillera les équipes à Pépieux

Forfait de SC St Marcel à US Minervois

Le Président de la Commission  
M. Gérard PITIE





**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 38 du 16 mai 2019

**Présidente** Mme ROYER

**Présents** : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien

**CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 8**

samedi 18 mai 2019

**POULE 1**

ST PAPOUL - FC CRITOURIEN 2

**FINALES COUPES FEMININES  
A PORT LA NOUVELLE**

**Samedi 01e juin 2019**

**Seniors Féminines à 11 -14h30**

CARCAS FOOT FEM – CUXAC D'AUDE

CARCAS FOOT FEM est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

**Challenge GARAUD -16h**

FC ALARIC – NAUROUZE LABASTIDE

FC ALARIC est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

**Dimanche 02 juin 2019**

**U13 Féminines -11h**

FC CORBIERES – ST JEAN DU FALGA

La Présidente de la Commission